

## **Renforcement de compétitivité de l'aviation suisse**

**Aerosuisse, la fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses, prend acte avec satisfaction de la décision du Conseil fédéral de soutenir financièrement certaines formations dans le secteur aéronautique dès 2016. Aerosuisse s'engage depuis des années déjà en faveur de la promotion de la relève dans l'aviation suisse.**

Le Conseil fédéral estime que l'aviation civile suisse «revêt une importance économique extraordinaire». «Pas moins de 180'000 emplois et postes de travail et plus de 30 milliards de francs de valeur ajoutée annuelle sont en relation directe avec l'aviation», précise Paul Kurrus, président d'Aerosuisse. Il est par conséquent urgent d'en renforcer la compétitivité, notamment par le soutien financier de formations dans le domaine aéronautique. En adoptant l'ordonnance respective, le Conseil fédéral concrétise ses objectifs dans le Rapport sur la politique aéronautique et la disposition ajoutée par le législateur dans l'article 103 de la loi fédérale sur l'aviation.

### **L'aviation suisse s'autofinance**

Paul Kurrus ajoute : «Parmi les acteurs des transports publics, le transport aérien suisse se distingue par le fait qu'il s'autofinance et ne réclame pas de subventions. Pourtant, les impôts, redevances et autres charges ont une incidence majeure sur le niveau élevé de ses coûts. C'est du reste ce qui est mentionné clairement dans l'étude Monitoring de la compétitivité du transport aérien suisse publiée en mars 2015.» Aerosuisse constate que pour permettre à l'industrie aéronautique suisse de rester compétitive – également face à la vigueur du franc –, ses coûts comparativement élevés et en partie étrangers doivent être revus à la baisse.

### **Un pas dans la bonne direction en des temps difficiles**

En tant que mesure concrète d'allègement de coûts étrangers, la fédération faîtière a exigé la mise en œuvre de la disposition juridique ad hoc déjà existante dans l'article 103 de la loi sur l'aviation. La décision prise ce jour par le Conseil fédéral encourage d'une part la compétitivité de l'aviation suisse et réduit d'autre part la charge financière importante dictée par des coûts de formation, par exemple de jeunes pilotes.

Aerosuisse ne comprend toutefois pas pourquoi des métiers de l'aviation ne sont soutenus par la Confédération qu'à concurrence de 50 pour cent des coûts de formation, alors que les ingénieurs par exemple bénéficient d'un financement fédéral quasiment intégral. Aerosuisse s'impliquera à l'avenir également dans la promotion de la formation professionnelle dans l'aviation.

[www.aerosuisse.ch](http://www.aerosuisse.ch)

---

Fondée en 1968 en qualité de fédération faîtière, AEROSUISSE défend les intérêts de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses et veille à préserver leurs moyens d'existence. Elle exerce son influence sur la législation dans ces deux domaines. AEROSUISSE regroupe aujourd'hui près de 150 entreprises et organisations : compagnies aériennes de lignes et de charters, aéroports nationaux et régionaux, aérodromes, sociétés d'assistance au sol, contrôle de la navigation aérienne, entreprises de maintenance, fabricants d'avions et de composants, les Forces aériennes, entreprises de l'industrie aérospatiale, écoles de pilotage, entreprises de services tournées vers l'aéronautique ainsi que toutes les associations importantes directement ou indirectement liées à l'aéronautique et à l'aérospatiale suisses.

**Contact: Paul Kurrus, président, tél. 079 320 90 04**